

p.B.15.21.E.-EZ/wn

Berne, le 2 juillet 1979

CONFIDENTIELRESUME DES ENTRETIENS ENTRE MM. AUBERT ET OREJAParticipants :Délégation suisse

- M. le Conseiller fédéral P. AUBERT
- M. l'Ambassadeur A. WEITNAUER
- M. l'Ambassadeur R. BINDSCHEDLER
- M. l'Ambassadeur A. HEGNER
- M. l'Ambassadeur J. ISELIN
- M. l'Ambassadeur A. NATURAL
- M. l'Ambassadeur J. CUENDET
- M. l'Ambassadeur C. SOMMARUGA, OFAEE, DFEP
- M. l'Ambassadeur E. BRUNNER
- M. le Ministre F. BLANKART, Bureau de l'intégration
- M. Jean-Marc BOILLAT

Délégation espagnole

- M. le Ministre des Affaires étrangères M. OREJA
- M. J. DURAN-LORIGA, Directeur général de la Politique étrangère pour l'Europe et les Affaires atlantiques
- M. A. OYARZABAL, Directeur général du Bureau d'information diplomatique
- M. R. FERNANDEZ DE SOIGNIE, Directeur Général-Chef du Cabinet de M. le Ministre
- M. l'Ambassadeur N. MARTIN ALONSO
- M. le Ministre-Conseiller F. SARTORIUS
- M. le Conseiller A. PINA

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Tour d'horizon général avec accent sur :

- les relations Est-Ouest (y compris les propositions de désarmement de la France et du Pacte de Varsovie)
- la Conférence de Madrid
- l'élargissement des Communautés européennes
- l'Amérique latine
- le Sahara



CSCE

M. Aubert expose le point de vue suisse en la matière.

M. Oreja partage ce point de vue. Il ajoute en outre que le relatif insuccès de la rencontre de Belgrade était dû à une mauvaise préparation de la conférence, au manque de flexibilité et de volonté d'aboutir à des résultats concrets manifesté par les participants et à l'atmosphère pessimiste du moment.

Le mot Europe ne désigne pas uniquement la C.E., mais toute l'Europe géographique : les Etats qui la composent doivent par conséquent être à même de s'entendre et de coopérer par-delà les différences économiques et sociales qui les caractérisent. Dans le contexte actuel, la signature de SALT II pourrait ouvrir un chemin et inciter à davantage d'optimisme.

L'Espagne attache une très grande importance au succès de la Conférence de Madrid qui doit absolument déboucher sur des résultats concrets. Il s'agit dès lors de déterminer les sujets autour desquels un consensus peut s'établir et laisser les sujets difficiles de côté.

- Niveau de la conférence : un engagement au niveau des Ministres des Affaires étrangères favoriserait certainement l'impact politique des décisions. Toutefois, la présence des ministres ne se justifierait que si l'on pouvait escompter certains résultats. A propos de cette question, une certaine méfiance a été enregistrée du côté des pays de l'Est, mais l'URSS s'est montrée récemment plus favorable au projet.

- Durée de la conférence : afin que la Conférence de Madrid ne s'éternise pas à l'image de certaines autres réunions internationales, il est souhaitable que l'on fixe une limite de durée. Il faudrait néanmoins que les délégués aient le temps de discuter du contenu de toutes les corbeilles.

- 3 -

- Sujets : M. Oreja énumère un certain nombre de points qu'il qualifie de "polémiques".

- Les pays qui partagent le même système de valeurs devraient adopter une attitude commune face aux propositions formulées par des Etats membres du Traité de Varsovie à la suite de leur réunion des 14 et 15 mai 1979, visant à la convocation d'une conférence sur le désarmement et la conclusion d'un pacte de non-agression.

La récente proposition roumaine de réunir une conférence pour préparer celle de Madrid au début de l'année prochaine au niveau des vice-Ministres des Affaires étrangères n'est pas à rejeter, à priori, mais les conférences "périphériques" ne doivent pas vider la réunion de Madrid de son contenu.

- Les questions liées aux droits de l'homme ne doivent pas bloquer la conférence. Sans pour autant négliger ces problèmes, il ne faut pas constamment gêner l'autre partie.

La flexibilité des pays de l'Est étant plus grande en ce qui concerne la réunification des familles, les mariages entre personnes de nationalité différente, la rencontre des jeunes (tourisme/sport), l'accent devrait être mis là-dessus afin que des progrès puissent être enregistrés; par contre les questions liées à l'information et à la circulation des personnes seront beaucoup plus difficiles à aborder.

- Au sujet de la sécurité en Méditerranée des mesures positives doivent être adoptées afin qu'elle devienne une réalité et non pas se contenter de déclaration telles que : "La Méditerranée doit être un lac de paix". Les réunions de Montreux et de La Valette n'ont pas permis d'enregistrer des progrès importants dans ce domaine. L'Espagne est néanmoins disposée à reprendre le dialogue s'il existe des chances de succès; dans le cas contraire, il faut abandonner ce sujet et tenter de progresser dans d'autres domaines.

./.

- 4 -

M. Oreja nous demande de l'informer des résultats de la rencontre des N + N qui a eu lieu récemment à Vienne.

M. Hegner

Le groupe des N + N ne possède ni organe permanent ni groupe de travail. La rencontre de Vienne avait simplement pour but de procéder à un échange de vues au sujet de la prochaine réunion de la CSCE et non pas de s'accorder sur une politique commune ou de formuler des propositions concrètes.

La rencontre de Vienne a montré une convergence de vues des participants au sujet des points suivants :

- Fixation d'une limite de durée.
- Proposition qu'une première partie de la CSCE soit consacrée à l'examen de l'état des résolutions prises lors des conférences précédentes, et qu'au cours d'une seconde phase, les délégués s'attachent à définir de nouveaux objectifs et à adopter de nouvelles mesures pour l'avenir.
- Tous les N + N sont opposés à des pré-négociations mais considèrent que les rencontres de travail en vue de préparer Madrid sont utiles.
- Les propositions des pays du Pacte de Varsovie ont été accueillies plus favorablement par les N + N dont le système de défense est peu développé que par les autres qui tiennent à étudier chaque proposition eu égard aux impératifs de leur propre sécurité. Il y aura une nouvelle réunion N + N à Stockholm en octobre prochain. On y abordera à nouveau ces problèmes ainsi que la proposition française.

En ce qui concerne le niveau de la conférence, l'Autriche, la Finlande et la Yougoslavie se sont prononcées formellement en faveur d'une rencontre au niveau des ministres des affaires étrangères; d'autres, tels que la Suisse, ont estimé que la présence des ministres se justifiait uniquement si des résultats tant soit peu concrets pouvaient être escomptés.

L'ADHESION DE L'ESPAGNE A LA C.E.

M. Oreja : L'idée de l'adhésion de l'Espagne à la C.E. est depuis longtemps unanimement acceptée par la population espagnole et ce, davantage pour des raisons politiques qu'économiques. Sous le

./.

- 5 -

système politique antérieur, beaucoup d'Espagnols à l'intérieur et à l'extérieur du pays, pensaient qu'une adhésion de l'Espagne à la C.E.E. contribuerait à faire évoluer le régime de l'intérieur. M. Oreja retrace brièvement les principales étapes de la récente évolution politique du pays.

Quinze jours après les dernières élections, au cours desquelles tous les partis avaient prôné l'adhésion aux Communautés européennes, l'Espagne formulait officiellement une demande d'adhésion que celles-ci acceptaient, et nommait dès lors un ministre chargé de mener les négociations formelles qui débutaient au mois de février 1979.

En dépit des difficultés (notamment avec la France au sujet des questions agricoles), aucun problème ne paraît insurmontable et l'accord d'adhésion pourra vraisemblablement être signé dans deux ans. Environ un an sera nécessaire pour aboutir à sa ratification. Après une période de transition de 10 ans (durée tout à fait acceptable) l'Espagne sera membre à part entière de la Communauté.

L'Espagne peut apporter quelque chose à l'Europe du point de vue politique car il existe dans ce pays un grand esprit européen et une volonté de contribuer à la construction européenne, à la "grande construction européenne" qui ne reste pas liée à l'idée de la C.E.E., mais qui comprenne aussi les autres pays européens, y compris les neutres. La position de la Suisse intéresse par conséquent l'Espagne.

La position du Portugal face à l'adhésion aux C.E. est différente de celle de l'Espagne (en passant M. Oreja souligne l'excellence des relations entre les deux pays). L'adhésion du Portugal sera plus difficile à négocier que celle de l'Espagne, notamment au niveau économique; les problèmes intérieurs que connaît le Portugal influenceront également ces négociations.

./.

CONSEIL DE L'EUROPEM. Aubert

Quelle est la position de l'Espagne à l'égard du Conseil de l'Europe ? Estime-t-elle que son rôle est diminué ou menacé par l'importance croissante de la C.E. ?

M. Oreja

L'Espagne attache la plus grande importance au rôle du Conseil de l'Europe. Elle a été très sensible à la confiance témoignée à son égard par cette organisation qui l'a admise en son sein dès novembre 1977, c'est-à-dire bien avant que l'Espagne ne possède une constitution, condition sine qua non pour faire partie du Conseil de l'Europe (la Constitution espagnole a été promulguée en décembre 1978).

L'Espagne estime que le rôle du Conseil de l'Europe devrait être renforcé et accru. M. Oreja dit avoir pris bonne note de la déclaration de M. Aubert le jour précédent, quant à l'importance qu'il attache à la présence des Ministres des Affaires étrangères à Strasbourg lors des réunions importantes.

La tâche du Conseil de l'Europe au niveau de la définition et du respect des droits de l'homme est primordiale, (l'Espagne vient d'ailleurs de ratifier la Convention européenne et a déclaré reconnaître la compétence de la Commission) et relève de la communauté internationale dans son ensemble. Il faut cependant éviter de tomber dans ce que M. Oreja nomme "l'humanitarisme sélectif" sans pour autant négliger ces problèmes. M. Oreja parle même d'une institutionnalisation de ces droits et se déclare en faveur de la création d'un Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'homme.

Le Parlement européen est certes un organe important, mais dont le rôle se limite à la C.E.E. et les tâches, au contrôle exercé sur le Conseil des Ministres, à l'adaptation du budget et à quelques autres fonctions. Il ne saurait en aucun cas remplacer le Conseil

- 7 -

de l'Europe qui est l'assemblée parlementaire européenne par excellence. Pour cette raison l'Espagne préconisera toujours le renforcement du rôle du Conseil de l'Europe.

M. Aubert, après avoir relevé que la Suisse a appuyé la demande d'adhésion de l'Espagne au Conseil de l'Europe, passe la parole à M. Sommaruga.

ACCORD INTERIMAIRE AELE / ESPAGNE

M. Sommaruga

Les relations économiques entre l'Espagne et la Suisse sont régies par deux accords :

- l'accord intérimaire AELE / Espagne et
- l'accord bilatéral Espagne / Suisse.

Ce sont néanmoins des accords partiels : une fois que l'Espagne sera membre de la C.E.E., notre accord de 1972 avec la Communauté s'appliquera ipso facto à nos relations économiques.

M. Sommaruga pose à M. Oreja deux questions :

- 1) L'accord préférentiel Espagne/CEE de 1970, sera-t-il approfondi et révisé avant l'adhésion de l'Espagne à la C.E.E. ? Dans l'affirmative, quelles sont les perspectives de cet approfondissement ?
- 2) L'accord intérimaire AELE/Espagne sera ratifié par la Suisse d'ici la fin de l'année 1979. L'Espagne pourra-t-elle également le ratifier pour cette date ?

Il est prévu que l'accord entre en vigueur lors du dépôt de tous les instruments de ratification. L'Espagne accepterait-elle, le cas échéant, la mise en vigueur de l'accord entre les Etats qui l'auront ratifié, avant que la procédure de ratification n'ait abouti dans tous les Etats parties à l'accord (Portugal, par exemple) ?

- 8 -

M. Oreja

L'accord préférentiel de 1970 entre l'Espagne et la C.E.E. est un "cauchemar". Selon la Communauté cet accord comporte un déséquilibre en faveur de l'Espagne, affirmation que cette dernière réfute.

Du moment que l'Espagne négocie son adhésion à la C.E.E., rien ne justifie la révision de cet accord, le cheminement parallèle ne pouvant que porter préjudice aux deux négociations.

Une seule négociation doit être menée, celle de l'adhésion. La C.E.E. s'est rangée à cet argument.

En réponse à la seconde question de M. Sommaruga, M. Oreja estime que l'échéance de la fin 79 pourra être respectée.

Au Portugal, tous les partis ont accepté l'accord et la nouvelle Chambre ne s'opposera pas à une ratification. Avec les autres pays l'accord pourra être mis en vigueur conformément aux prévisions.

La suggestion de M. Sommaruga quant à une mise en vigueur de l'accord entre seuls Etats qui l'auront ratifié, est sans aucun doute envisageable, mais ne s'avèrera probablement pas nécessaire.

LA NEUTRALITE

A la demande de M. Aubert, M. Bindschedler expose à M. Oreja l'origine, les fondements et la nature de la neutralité helvétique. Il énumère ensuite brièvement les caractéristiques de la neutralité autrichienne, suédoise et finlandaise.

AMERIQUE LATINE

M. Aubert demande à M. Oreja de tracer un bilan des contacts Espagne-Amérique latine qui ont eu lieu lors des voyages accomplis par le Roi Juan Carlos dans ce continent, et de donner son point de vue sur la situation au Nicaragua et sur l'avenir des mouvements d'intégration latino-américains.

./.

M. Oreja

Les relations entre l'Espagne et les Etats d'Amérique latine ont toujours été étroites et particulières : l'existence d'une langue, d'une culture et d'un passé historique communs ont tissé des liens privilégiés qui ne sont pas empreints de colonialisme mais d'un sentiment d'affection et de sympathie réciproques. Depuis quelques années une nouvelle dimension a été introduite dans ces rapports : la volonté de travailler ensemble dans la même direction.

L'Espagne entretient des relations étroites avec tous les pays de l'Amérique latine, y compris avec les Etats non-démocratiques, dont elle espère - sans pour autant vouloir donner de leçons ou pratiquer "d'humanitarisme sélectif" - qu'ils s'inspireront de son exemple : car la transformation sans révolution d'un régime autoritaire en un régime démocratique opérée en Espagne, a suscité un grand intérêt en Amérique latine.

Les voyages du Roi dans certains pays d'Amérique latine (notamment en Argentine) ont entraîné quelques problèmes avec le Parlement. Celui-ci s'est néanmoins rendu compte de l'utilité de ces voyages au niveau de ce que M. Oreja appelle "l'exercice concret des droits de l'homme" (libération des Espagnols détenus, possibilité pour le Roi de parler sur un ton ferme des droits de l'homme avec ses interlocuteurs).

Concernant le Chili, l'Espagne s'est longtemps refusée de souscrire aux condamnations prononcées à l'égard de ce pays dans les enceintes internationales (pourquoi condamne-t-on le Chili et pas l'Ouganda ?). Finalement elle a cédé aux pressions de son opinion publique qui demandait la condamnation du Chili, ce qui lui a valu des difficultés avec ce pays.

La situation au Nicaragua est très grave et angoissante : l'économie est dans un état catastrophique, les déséquilibres sociaux sont importants et une grande confusion y règne. Un remplacement de M. Somoza par une junte militaire pourrait se concevoir, du "somozisme sans Somoza", mais il n'existe en fait aucune personne ni institution en mesure de remplacer le Président.

- 10 -

Les pays occidentaux doivent aider les Etats d'Amérique centrale à sortir de la situation dans laquelle ils se trouvent sous peine d'assister à un pourrissement général.

Plusieurs projets d'intégration ont vu le jour en Amérique latine. Le "Pacte Andin", auquel l'Espagne participe comme observateur (dans le cadre d'une commission mixte) et qui fonctionne de façon très satisfaisante, constitue une tentative d'intégration économique; depuis quelque temps l'on assiste cependant à un début de consultation au niveau politique.

Le nouveau Président colombien, M. Turbay, vient d'ailleurs d'effectuer un voyage dans certaines capitales européennes afin de présenter les objectifs du Pacte andin.

Les autres projets d'intégration n'ont pour le moment pas abouti à de grands résultats.

L'Espagne deviendra en outre membre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine.

DIVERS

En fin de séance, M. Oreja mentionne "pour le procès-verbal" quelques points dont il désire s'entretenir avec M. Aubert dans la voiture qui les amènera à Colombier, pour le déjeuner.

Il s'agit de certains problèmes liés à l'immigration des travailleurs espagnols en Suisse notamment dans le domaine culturel (langue, enseignement, identité culturelle) et des assurances sociales.

Serait-il possible d'envisager la création d'une commission mixte chargée de définir les domaines dans lesquels une solution pourrait être apportée ?

./.

- 11 -

M. Aubert informe M. Oreja que la plupart de ces questions sont de la compétence d'autres départements. Il est néanmoins en possession d'une note qui lui permettra de fournir à M. Oreja un certain nombre de réponses.

M. Hegner : Dans le domaine de la scolarisation, une commission existe. Des propositions ont été faites à l'Espagne.

Quant aux assurances sociales, des pourparlers en vue de la révision de la Convention sont en cours.

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES

CONFIDENTIEL

Berne, le 2 juillet 1979

Visite à Berne du Ministre espagnol
des Affaires étrangères, M. M. Oreja

./.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, un résumé des entretiens qui ont eu lieu le 20 juin 1979 entre le Chef du Département fédéral des affaires étrangères, M. Pierre Aubert, et le Ministre des Affaires étrangères d'Espagne, M. Marcelino Oreja.

DIVISION POLITIQUE I
p.o.

(Boillat)

Ann. ment.